



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 44398

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la baisse des performances des élèves de CM2 entre 1987 et 2007. Ainsi, selon une note de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, les performances des élèves de CM2 ont baissé de manière significative entre 1987 et 2007 en lecture, en calcul et en orthographe. Ces résultats sont cohérents avec ceux des récentes évaluations internationales Pirls et Pisa. Une baisse plus marquée pour les élèves les plus faibles est par ailleurs constatée. Ces résultats mettent surtout en avant l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté dans le système français. En conséquence, il lui demande, alors que cette baisse serait liée en partie à l'apprentissage scolaire, quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour y remédier et s'il entend recentrer l'apprentissage scolaire sur les fondamentaux.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a pris la pleine mesure de la situation évoquée par la note de la DEPP à laquelle l'honorable parlementaire fait référence et qui confirme des études antérieures et convergentes. C'est la raison pour laquelle la réforme de l'école constitue une des priorités du ministère. L'année scolaire 2008-2009 a ainsi vu l'entrée en application, dans toutes les classes, de l'école maternelle à l'école élémentaire, de nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux. Ces nouveaux programmes comprennent en outre des progressions claires, destinées à mieux baliser les étapes nécessaires dans l'apprentissage des capacités fondamentales en orthographe, lecture et calcul. La réforme prévoit en outre deux dispositifs de soutien aux élèves en difficulté : une aide personnalisée de deux heures hebdomadaires pour les élèves qui en ont besoin, soit de manière ponctuelle, soit de manière plus durable ; une aide complémentaire en CM 1 et en CM 2 proposée aux élèves sous forme de stages de remise à niveau se déroulant pendant les vacances scolaires. Avec l'apport des enseignants spécialisés des RASED lorsque les élèves sont en situation de grande difficulté scolaire, il existe désormais un ensemble cohérent d'aides qui peuvent être mobilisées sans délai dès qu'une difficulté apparaît. Complétant ce dispositif, les nouvelles évaluations nationales, réalisées en CE 1 et CM 2, permettent de mieux mobiliser les dispositifs d'aide en faveur des élèves en difficulté tout en améliorant le pilotage pédagogique académique. La mise en oeuvre de l'ensemble de ces mesures destinées à lutter contre l'échec scolaire traduit la volonté du ministère d'atteindre des objectifs précis : diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés ; diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44398

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2475

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6582